



La cigarette électronique enflamme les esprits

Editorial

T. Rochat
L. P. Nicod

Chaque médecin devrait s'intéresser au débat brûlant qui s'est instauré sur la cigarette électronique, car c'est un débat de société! Pour en comprendre les éléments, le lecteur se référera avec profit au numéro d'octobre de l'*International Journal of Public Health*, un journal en libre accès, qui lui consacre un éditorial de Nino Künzli,¹ directeur du Département universitaire de santé publique de Bâle, mais aussi un commentaire par d'ardents défenseurs de la cigarette électronique,² du nouvel Institute of Global Health de l'Université de Genève avec, en symétrie, celui d'un adversaire déclaré,³ de la London School of Hygiene and Tropical Medicine.

«... les mesures de santé publique appliquées à ce jour ont atteint leurs limites ...»

La cigarette électronique a été inventée en 2004 en Chine et produite au début par de petites entreprises avant de devenir un enjeu économique mondial. Elle permet, en option, d'inhaler de la nicotine avec une satisfaction (et un risque de dépendance) comparable à l'inhalation de nicotine d'une vraie cigarette. Et c'est là que commence le problème.

Les partisans de l'e-cigarette ou, pour utiliser une sémantique plus francophone, du «vapotage» soulignent que c'est la seule manière à l'heure actuelle de porter un grand coup contre le tabagisme, qui reste une des principales causes de morbidité et de mortalité précoce dans notre société.² Toutes les mesures de santé publique efficaces qui ont été appliquées à ce jour (interdiction dans les lieux publics et au travail, restriction de la publicité, etc.) ont atteint leurs limites et ne parviendront pas à faire beaucoup mieux que ce qui a été obtenu. La toxicité du vapotage à la nicotine n'est actuellement pas démontrée et, si elle devait l'être dans le futur, serait certainement moindre que celle de la fumée de cigarette.

De leur côté, les adversaires notent que l'efficacité du vapotage dans l'arrêt du tabagisme, si elle est concevable sur le plan individuel, n'a pas été démontrée par des études convaincantes sur de larges collectifs de sujets.³ En revanche, le risque que le vapotage soit attrayant pour beaucoup de jeunes et les conduise rapidement au vrai tabagisme, particulièrement en dé-banalissant le geste de la cigarette, est selon eux considérable. Les adversaires mettent ainsi en avant les dangers du vapotage en termes de santé publique, qui seraient plus importants que les bénéfices potentiels au niveau individuel.

Cette controverse ne serait qu'un intéressant débat d'idées si le diable ne se tenait pas en embuscade derrière l'attitude prônée par chacun des deux camps. La libéralisation du vapotage est une opportunité qui a été saisie au vol par les compagnies de cigarettiers qui peuvent espérer, sinon préserver par ce biais la banalisation du tabac, au moins maintenir leur chiffre d'affaires en remplaçant un produit qui engendre la dépendance par un autre. Elles n'ont donc pas attendu pour racheter les compagnies qui produisent les e-cigarettes et s'insérer dans le débat de société avec la grande expertise en manipulation des médias qu'elles ont acquise dans le passé. A l'inverse, les partisans d'une attitude restrictive peuvent

Articles publiés
sous la direction des professeurs



Thierry Rochat

Service de pneumologie
HUG, Genève

Laurent P. Nicod

Service de pneumologie
CHUV, Lausanne



apparaître comme les défenseurs d'une société aseptisée, où les experts en santé publique dictent aux individus de manière de plus en plus coercitive des consignes sur leur style de vie. En témoigne cette réflexion entendue lors des débats: si le vapotage à la nicotine n'a pas de toxicité démontrée, en quoi le fait qu'il soit addictif autorise-t-il les pouvoirs publics à l'interdire ou même le limiter?

Les sociétés savantes ont (trop ?) rapidement choisi leur camp. Le forum international des sociétés de pneumologie (European Respiratory Society, American Thoracic Society, etc.) vient de publier une prise de position selon laquelle le vapotage à la nicotine devrait être interdit ou réglementé comme un médicament ou encore comme les produits du tabac.⁴ En avril 2014, la Société suisse de pneumologie a pris position de manière semblable,⁵ mais un débat lors de son congrès

«... avec la grande expertise en manipulation des médias acquise dans le passé ...»

annuel a montré que ses membres ne sont pas unanimes. Enfin, l'OMS a publié en août 2014 un rapport qui demande l'instauration de mesures légales «qui interdisent l'utilisation d'arômes attractifs pour les enfants et les adolescents dans les cigarettes électroniques, qui interdisent leur utilisation dans les places de travail et les lieux publics intérieurs et enfin qui restreignent leur promotion pour éviter que leur usage soit adopté par les non-fumeurs, les jeunes et les femmes enceintes».⁶ Sitôt ce rapport publié, l'OMS a été vertement critiquée dans le journal *Addiction* par un groupe d'experts qui reprochent le caractère tendancieux de l'argumentaire qui sous-tend ces recommandations.⁷ On le voit le débat n'est pas clos. La communauté scientifique et médicale est appelée à chercher sa voie avec objectivité, en bannissant du débat l'invective personnelle et les accusations de complot!...

■

Bibliographie

- 1 Künzli N. To e-smoke or not to e-smoke: Is that a question? *Int J Public Health* 2014;59:679-80.
- 2 Flahault A, Etter JF. E-cigarettes: It is urgent to promote them to save lifes. *Int J Public Health* 2014; 59:681-2.
- 3 McKee M. E-cigarettes: Proceed with great caution. *Int J Public Health* 2014;59:683-5.
- 4 Schraufnagel DE, Blasi F, Drumond MB, et al. Electronic cigarettes. A position statement of the

- 5 *Bulletin des médecins suisses* 2014;95:645-6.
- 6 www.who.int/tobacco/en/on 3 September 2014.
- 7 McNeill A, Etter JF, Farsalinos K, et al. A critique of a WHO-commissioned report and associated article on electronic cigarettes. *Addiction* 2014, epub ahead of print.